

PROCES VERBAL DU 26 MARS 2018

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

Nombre de membres	10
Présents	7
Représentés	0
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, ROUFFET, FOUCHET, BIZET, Mmes CHAUMETON, BLOUIN, SAUTHON

ABSENTS, EXCUSES : MM. GATIER, ROUCHON, BARRET

Monsieur David GRANGE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2018.3.1

Objet : Eclairage public – travaux de modernisation des installations d'éclairage public au Bourg – Appel à projet CEE TEPCV-CD-2018

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

Vu la délibération prise par le conseil municipal lors de sa session du 21 février 2018 et reçue en préfecture le 22 février 2018, décidant de solliciter le concours technique et financier du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (S.D.E.C.) pour le projet d'éclairage public concernant la modernisation des installations au bourg dans le cadre du programme CEE TEPCV avec le Conseil Départemental de la Creuse programme 2018 conduit par convention du 26 février 2018 par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse ;

Considérant que le 9 mars 2018, le conseil municipal de Sannat a donné son accord afin que le SDEC puisse lancer la consultation auprès des entreprises retenues dans son marché accord cadre pour la réalisation des travaux d'éclairage public sur le département de la CREUSE,

Le conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le SDEC d'un montant estimatif de 47 961,30 € HT / 57 553,56 € TTC.

Après ouverture des plis du 20 mars 2018 réalisés dans les locaux du SDEC à GUERET, les offres les mieux-disantes ont été proposées par :

Lot 1 : l'entreprise ALLEZ et CIE de CHAMBON SUR VOUEIZE

Lot 2 : l'entreprise ALLEZ et CIE de CHAMBON SUR VOUEIZE également.

- Décide de retenir l'entreprise ALLEZ et CIE de CHAMBON SUR VOUEIZE pour le lot 1 et l'entreprise ALLEZ et CIE de CHAMBON SUR VOUEIZE pour le lot 2, qui sont les mieux disantes,
- Approuve le plan de financement ci-dessous selon les offres des entreprises retenues :

Plan de financement	
Coûts des travaux de modernisation HT :	34 416,15 €
Coûts des travaux de mise en conformité des réseaux HT :	9 115,51 €
Coût total des travaux HT	43 531,66 €
Subvention du SDEC, 80 % du coût HT des travaux de mise en conformité des réseaux :	7 292,41 €
Estimation de la vente des CEE TEPCV plafonné à 80% du coût des travaux de modernisation HT soit 27 532,92 € (sous réserve de validation par le mandataire CEE)	27 532,92 €
Part communale (20 % du coût HT des travaux) :	8 706,33 €
TVA 20 %	8 706,33 €
Coût TTC des travaux :	52 237,99 €

Nota : la prime versée sera évaluée une fois l'ensemble des marchés de l'appel à projet attribués sans pouvoir dépasser 80 % du coût des travaux soit 27 532,92 €

Affaires diverses

- Syndicat intercommunal du collège de Chambon

Le conseil municipal juge préférable de continuer la convention avec le syndicat sous sa forme actuelle en versant une contribution communale. En effet, une gestion directe par la région ferait craindre une dégradation de la qualité des services rendus.

- Subvention pour l'AICA

L'association Intercommunale de Chasse Agréé des Bois d'EvauX souhaite obtenir une subvention de la commune dans l'intérêt de leur activité. La trésorerie prévisionnelle de l'association est présentée à cette fin. Le conseil, s'il peut juger recevable une augmentation de la subvention la conditionne au fait que les autres communes membres de cette association intercommunale verse eux aussi une subvention, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.